



**XV** **CONFERÊNCIA DE MINISTROS  
DE DEFESA DAS AMÉRICAS**  
**2021 - 2022**  
**BRASÍLIA - BRASIL**

**DÉCLARATION DE BRASÍLIA**

**LE 28 JUILLET 2022**



## XVe Conférence des Ministres de la Défense des Amériques

Brasília-DF, Brésil du 25 au 29 Juillet 2022



### BRASILIA-DF, BRÉSIL

Les Ministres de la Défense et de la Sécurité ou leurs équivalents et les chefs de délégation participant à la XV<sup>ème</sup> Conférence des ministres de la Défense des Amériques (CMDA), réunis en séance plénière le 28 juillet 2022:

**Réaffirmant** son engagement à respecter pleinement la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA), ainsi que la Charte démocratique interaméricaine et ses valeurs, principes et mécanismes;

**Guidés** par les principes de Williamsburg, approuvés à la 1<sup>ère</sup> CMDA, en 1995;

**Considérant** que l'objectif fondamental de la CMDA est de promouvoir la connaissance mutuelle, l'analyse, le débat et l'échange d'idées et d'expériences dans le domaine de la défense et de la sécurité, en s'abstenant de produire de la doctrine;

**Reconnaissant** son engagement à la Déclaration sur la sécurité dans les Amériques d'octobre 2003;

### DÉCLARENT

1. Leur engagement de continuer à promouvoir et renforcer la paix dans l'Hémisphère dans le plein respect du droit international en particulier par l'accomplissement, la promotion et l'intégration du Droit international humanitaire et du Droit international des droits de l'homme, englobant les normes et principes internationaux qui régulent l'usage de la force par les Forces de Défense et de Sécurité, dans le respect de la souveraineté de chaque État et conformément à l'ordre juridique interne de chaque pays.

2. Leur engagement inaliénable dans la défense des valeurs de l'autodétermination, de l'indépendance nationale, du respect de l'intégrité territoriale, à la protection des populations civiles, de la liberté contre la domination étrangère, du respect des frontières reconnues internationalement et de la souveraineté nationale – principes sur lesquels tous les États Membres de la CMDA ont été fondés. Les conflits présents dans le monde entier comme l'invasion de l'Ukraine et les actes de violences exercés par les bandes armées qui terrorisent la population en Haïti, ne sont pas les réponses aux disputes, sur lesquels les États Membres de la CMDA, comme exprimé dans les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies et espèrent une solution pacifique le plus tôt que possible.<sup>123</sup>

<sup>1</sup> Réserve: L'Argentine et le Brésil, conformément aux principes qui régissent leurs relations internationales, reconnaissent le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales et considèrent cette organisation comme l'instance adéquate pour traiter le conflit en Ukraine.

<sup>2</sup> Réserve: le Mexique exprime que le point établi du deuxième paragraphe de la Déclaration de Brasilia, ne correspond pas aux paramètres de la CMDA, vu que, sur la base de la compatibilité des principes de politique externe du Mexique, n'étant pas possible l'adésion à sa connaissance, reconnaissant les Organismes des Nations Unies comme un forum approprié pour traiter ce thème.

<sup>3</sup> Réserve: Canada, Colombie, l'Équateur, Guatemala, Haïti, Paraguay, République Dominicaine, Uruguay et les États-Unis d'Amérique renforcent incisivement la condamnation sur l'invasion illégale de la Fédération Russe de l'Ukraine.



## XVe Conférence des Ministres de la Défense des Amériques

Brasília-DF, Brésil du 25 au 29 Juillet 2022



3. Leur reconnaissance du rôle essentiel joué par les femmes dans le domaine de la défense et de la sécurité, y compris dans le cadre internationalement reconnu des Femmes, de la Paix et de la Sécurité, soulignant l'importance de leur participation pleine, égale et significative aux activités de prise de décision liées à ces domaines, ainsi que la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques dans l'hémisphère visant à éradiquer tout type de discrimination de genre, d'harcèlement et de violences sexuelles au sein des Forces Armées et des Institutions Hémisphériques.
4. Leur volonté de continuer à participer aux Opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire des Nations Unies, à travers de contingents et de spécialistes, tels que les observateurs militaires et les membres des Etats-majors Général, parmi d'autres, conformément aux principes de la Charte des Nations-Unies. Leur salutation à la République du Pérou pour l'initiative d'organiser la Première Conférence d'Amérique Latine et des Caraïbes sur les Opérations de Maintien de la Paix des Nations Unies, qui se tiendra les 6 et 7 septembre 2022 à Lima.
5. Leur reconnaissance que la dissuasion intégrée fournit une construction pour maintenir la paix et la stabilité dans l'Hémisphère Occidental, en donnant la priorité à la coopération régionale dans tous les domaines de la défense et de la sécurité et en réduisant les barrières au partage des informations et des capacités, et fera référence à la Commission Interaméricaine de Défense (JID) pour des études ultérieures, conformément les recommandation du groupe de travail.<sup>4</sup>
6. Leur intention de continuer à soutenir la préservation de l'environnement et la résilience climatique, par l'échange d'expériences en matière d'atténuation et d'adaptation climatique applicables au secteur, conformément au cadre juridique de chaque État et dans le respect de leur souveraineté nationale.
7. Leur reconnaissance du fait que le changement climatique et l'adaptation influenceront le rôle des institutions de défense et leurs missions, et la reconnaissance du fait que les États membres peuvent renforcer leurs engagements pour faire face au changement climatique et aux facteurs environnementaux, renforcer la résilience climatique et investir dans la protection de l'environnement, conformément au cadre juridique interne de chaque État et dans le respect de leur souveraineté nationale.
8. Leur reconnaissance que les Forces de Défense et de Sécurité soutiennent les organisations civiles dans le cadre de l'aide humanitaire et des interventions en cas de catastrophe et s'engage à partager les meilleures pratiques et les leçons apprises afin d'améliorer la coopération et la collaboration régionales pour minimiser l'impact des événements liés au climat et des catastrophes naturelles sur les populations de l'ensemble de l'Hémisphère Occidental, tout en respectant la souveraineté de chaque État et conformément au système juridique national de chaque pays.
9. Leur soutien aux progrès continus des États membres de la CMDA dans la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction dans le cadre des mesures de confiance et de sécurité.
10. Leur reconnaissance des actions des mesures de confiance et de sécurité de l'OEA, approuvées par la Commission de la Sécurité Continentale de l'OEA (OAS/Ser. G CP/SCH - 1953/20 ver. 1, 13 mars 2020),

---

<sup>4</sup> Réserve: en relation à la dissuasion intégrée, l'Argentine et le Chili se limitent à considérer une étude du thème avec plus grande profondeur par la JID, pour une postérieur évaluation, tout comme dans l'accord de la Commission de Travail.



## XVe Conférence des Ministres de la Défense des Amériques

Brasília-DF, Brésil du 25 au 29 Juillet 2022



afin de renforcer les relations bilatérales, sous-régionales et continentales, en contribuant à la coopération, à la stabilité, à la paix et à la sécurité.

11. Leur reconnaissance dans les progrès des États membres de la CMDA dans la discussion du domaine de la cyberdéfense et du cyberspace, en considérant : la nécessité d'une coopération et de l'échange d'informations en continue, en vue de développer des capacités permettant d'atténuer les activités cybernétiques malveillantes ; la nécessité de mener des activités conjointes afin d'améliorer les connaissances dans ce domaine et de favoriser la confiance entre les pays ; et la nécessité d'impliquer les institutions gouvernementales et la société civile afin de créer une vision globale du phénomène du cyberspace, contribuant à générer de meilleures réponses face à ces activités malveillantes, conformément au système juridique national de chaque pays.

12. Leur appréciation du rôle important et sans précédent des organisations de défense et de sécurité des États membres, en soutien aux institutions civiles, dans la livraison de nourritures, de médicaments, construction d'hôpitaux de campagne et d'autres aides essentielles à leurs populations pendant la pandémie, sauvant ainsi des milliers de vies et préservant le bien-être de leurs citoyens.

13. Reconnaissant qu'une préparation avancée et des réponses collectives ont permis de réduire les pertes de vies humaines et les impacts économiques qui en découlent lors de pandémies, comme celle de COVID-19, notant son intention de donner la priorité à la préparation afin à répondre efficacement aux futures pandémies, en d'autres termes: travailler de manière bilatérale et multilatérale, en tenant compte du rôle des Forces Armées et des institutions hémisphériques dans la fourniture de secours aux citoyens en cas de pandémie et en utilisant des technologies innovantes, y compris des outils virtuels, pour maintenir l'état de préparation des missions, tout en respectant la souveraineté et conformément à l'ordre juridique interne de chaque pays.

14. Leur souci de la criminalité transnationale organisée, qui nécessite une coopération et une coordination entre les États et les institutions de défense et de sécurité de l'hémisphère, dans le respect du système juridique interne et de la souveraineté de chaque pays.<sup>5</sup>

15. Leur engagement pour prévenir la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, le braconnage des animaux sauvages et l'exploitation illégale des minéraux et des forêts, conformément à la législation nationale de chaque pays et aux normes et accords internationaux.<sup>6</sup>

16. Leur soutien au développement continu des capacités professionnelles, tant civiles que militaires, dans les différents organismes nationaux chargés de la Défense et de la Sécurité, et en particulier pour l'apprentissage de langues et d'échanges professionnels de personnes.

17. Leur reconnaissance de l'importante contribution de la société civile et des institutions académiques à la promotion de la coopération en matière de défense et de sécurité.

---

<sup>5</sup> Réserve: le Ministère de la Défense du Chili et Le Ministère de la Défense de l'Argentine, présentent leur clause de non-responsabilité, mettant en évidence que le contenu du du paragraphe 14 doit se être en stricte conformité à la législation nationale en vigueur.

<sup>6</sup> Réserve: le Ministère de la Défense du Chili et Le Ministère de la Défense de l'Argentine, présentent leur clause de non-responsabilité, mettant en évidence que le contenu du du paragraphe 15 doit se être en stricte conformité à la législation nationale en vigueur.





## XVe Conférence des Ministres de la Défense des Amériques

Brasília-DF, Brésil du 25 au 29 Juillet 2022



18. Conformément au règlement de la CMDA, demander à l'OEA, de manière permanente, d'impliquer l'Organisation Interaméricaine de Défense (JID), conformément aux résolutions de son Assemblée Générale, dans les activités suivantes:

- a. Recueillir, partager et stocker les leçons apprises sur l'aide humanitaire dans l'hémisphère et les diffuser aux États membres de l'OEA et de la CMDA;
- b. Maintenir à jour les bases de données des points de contact d'assistance humanitaire et de secours en cas de catastrophe (HA/DR) de chaque État membre de la CMDA; et
- c. Organiser, sur une base annuelle, un exercice de cabinet du Mécanisme national de coopération en matière de catastrophes de la CMDA (MECODE), en coordination avec le Secrétariat *Pro Tempore* de la CMDA.

19. Prendre note des conclusions et des recommandations des trois groupes de travail *Ad Hoc*, réunis pendant la période du cycle 2021/2022 de la Conférence, et :

- a. Soutenir la poursuite du développement du MECODE, sous la coordination et l'exécution de la JID, comme moyen d'améliorer la coopération dans la réponse des pays et des systèmes déjà en place, en cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine dans l'hémisphère ;
- b. Réaffirmer son soutien à la promotion de mesures de confiance, y compris celles liées à la défense cybernétique et au cyberspace, intéressant la Défense et la Sécurité, conformément aux Mesures de Renforcement de Confiance et de Sécurité (MFCS – sigle en portugais/espagnol), consolidées et approuvées par la Commission de la sécurité continentale de l'OEA (OAS/Ser. G CP/CSH - 1953/20 ver. 1, 13 mars 2020), en célébrant la proposition du Brésil de coordonner un exercice cybernétique, au second semestre de l'année 2023; et
- c. Promouvoir l'échange d'expériences sur le protagonisme, l'intégration et l'importance de la participation des femmes dans les Forces Armées des pays qui composent la CMDA, conformément à la résolution 1325 "Femmes, Paix et Sécurité" du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

20. Leur reconnaissant que l'exercice de bureau sur le MECODE, réalisé par la JID en février de cette année, a atteint les objectifs proposés en ce qui concerne sa validation initiale, documentant la nécessité de poursuivre son développement avec le soutien de l'OEA.

21. Leurs félicitations à la JID à l'occasion de son 80<sup>ème</sup> anniversaire et pour leurs importantes contributions pour l'avancement de la Paix Mondiale, Défense et Sécurité au sein de notre Hémisphère.

22. Ils approuvent les délibérations menées par le Comité de travail I sur le thème « Renforcement de la dissuasion intégrée : air, terre, mer, espace et cyberspace » :

- a. La Conclusion
  - i. L'importance et la pertinence du sujet ont été reconnues;



## XVe Conférence des Ministres de la Défense des Amériques

Brasília-DF, Brésil du 25 au 29 Juillet 2022



- ii. En raison de sa complexité, les délégués ont conclu que la question devait être étudiée plus avant; et
- iii. Les pays participants sont reconnaissants au rapporteur des États-Unis pour sa volonté de présenter le sujet avec soin, et à tous ceux qui ont contribué au succès de cette Commission de Travail.

b. **Recommandations:**

A l'unanimité, les membres présents ont suggéré que la question soit soumise à l'OEA pour une étude plus détaillée de la proposition par l'intermédiaire de la JID et qu'elle soit reprise lors du XVI<sup>ème</sup> CMDA.

23. Le comité de travail a débattu de diverses thématiques et a partagé des perspectives sur le thème II - "Le Rôle des Forces Armées Face aux Flux Migratoires" :<sup>7</sup>

a. **Conclusion :**

- i. Il a estimé que la question des flux migratoires est un phénomène multidimensionnel, dont les causes sont diverses, notamment le changement climatique, les catastrophes naturelles ou la recherche de meilleures conditions socio-économiques.
- ii. A approuvé les principes, valeurs et engagements énoncés dans la Déclaration de Los Angeles de juin 2022, notamment l'engagement de protéger la sécurité et la dignité de tous les migrants, réfugiés, demandeurs d'asile et apatrides, quel que soit leur statut migratoire, et de respecter leurs droits de l'homme et leurs libertés fondamentales.<sup>8</sup>
- iii. A reconnu les efforts et l'expérience du Brésil dans le cadre de l'opération Acolhida comme un exemple de réponse au phénomène des flux migratoires et de coopération entre les agences nationales et internationales, la société civile organisée et les autres parties prenantes.
- iv. A reconnu que la formation, les exercices et les échanges entre les Forces Armées des pays de la CMDA peuvent offrir des possibilités importantes d'apprentissage, d'adaptation et d'amélioration de la gestion des flux migratoires.
- v. A reconnu que l'expertise, les enseignements et les meilleures pratiques découlant des expériences des forces armées dans le contexte des flux migratoires peuvent être appliqués dans d'autres contextes tels que l'aide humanitaire et la gestion des catastrophes naturelles, et vice versa.
- vi. A reconnu l'importance d'un soutien d'urgence, localisé et temporaire des forces de défense et de sécurité aux organisations civiles dans le contexte des migrations.
- vii. A reconnu que la limitation des actions des Forces Armées dans ce domaine est la prérogative souveraine de chaque pays.
- viii. Renforce la nécessité d'insister sur l'importance de la dimension humaine en tant que facteur critique de réussite.
- ix. A reconnu la situation de vulnérabilité, face au phénomène de la migration, dans laquelle se trouvent certains segments de la population, tels que les femmes, les filles et les minorités.

<sup>7</sup> Réserve: les Ministères de Défense de Chili, du Pérou et de l'Argentine présentent leur avis de non-responsabilité. Les conclusions et recommandations de la commission de travail doivent s'entendre en stricte conformité avec les législations nationales respectives.

<sup>8</sup> Réserve: les Ministères de Défense de Trinité et Tobago et République Dominicaine présentent la position adoptée au 9<sup>o</sup> Sommet des Amériques, où ils renforcent leur position au respect des valeurs des mentions légales, des principes et engagement de la Déclaration de Los Angeles en juin 2022.



## XVe Conférence des Ministres de la Défense des Amériques

Brasília-DF, Brésil du 25 au 29 Juillet 2022



x. A reconnu la nécessité de partager les expériences des pays de la CMDA en ce qui concerne leur réponse à la migration.

b. Recommandations:

i. Reconnaître les expériences distinctes des pays de la CMDA en matière de réponse aux flux migratoires dans la région et leurs échanges possibles.

ii. Nous recommandons aux États Membres de partager les meilleures pratiques et les leçons apprises dans le contexte de la migration, en particulier en ce qui concerne le rôle des Forces Armées, l'Organisation interaméricaine de défense pouvant servir de dépositaire de ces leçons.

iii. Nous recommandons que les organisations appropriées, en coordination avec les États Membres, organisent des événements et des cours dans le but de diffuser les connaissances générées par le partage des expériences des différents pays.

iv. Reconnu qu'il y avait des points de vue convergents parmi les pays participants pour ne pas poursuivre les discussions du comité de travail au niveau du CMDA en proposant la création d'un répertoire des meilleures pratiques.

24. Leur remerciement et leur reconnaissance à la Colombie, pour sa collaboration au développement du groupe de travail virtuel *Ad Hoc* "Cyberdéfense et cyberspace".

25. Leur remerciement et leur reconnaissance à l'Argentine pour sa collaboration au développement du Groupe de travail *Ad Hoc* « Femmes, Paix et Sécurité ».

26. Leur remerciement et leur reconnaissance aux États-Unis d'Amérique pour leur hospitalité et leur collaboration dans le développement du Groupe de travail *Ad Hoc* « Coopération dans l'assistance humanitaire et les secours en cas de catastrophe (HA/DR) ».

27. Confier les mandats suivants pour la XVI<sup>ème</sup> CMDA, cycle 2023/2024, compte tenu des résultats des groupes de travail ad hoc, ainsi que des propositions particulières des États membres:

a. Maintenir le fonctionnement du groupe de travail *Ad Hoc* « Cyberdéfense et Cyberspace », en remerciant la Colombie d'avoir offert l'accueil au cours du second semestre 2023 et le Brésil d'avoir coordonné l'exercice cyber avec la participation des États Membres du CMDA, au second semestre 2023;

b. Maintenir le fonctionnement du groupe de travail *Ad Hoc* « Femmes, Paix et Sécurité », en remerciant les États-Unis d'avoir offert l'accueil au cours du premier semestre 2024;

c. Maintenir le fonctionnement du groupe de travail *Ad Hoc* « Coopération en Matière d'Assistance Humanitaire et de Secours en Cas de Catastrophes (HA/DR) », en remerciant le Chili d'avoir offert l'accueil au cours de l'année 2023, en mettant l'accent sur le développement de MECODE.

28. Réitérer l'engagement des États Membres à participer aux Groupes de Travail *Ad Hoc* organisés pour le cycle 2023/2024, dans le but de parvenir à des recommandations permettant une plus grande coopération et coordination entre eux, afin de contribuer au succès de la XVI<sup>ème</sup> CMDA.



## XVe Conférence des Ministres de la Défense des Amériques

Brasília-DF, Brésil du 25 au 29 Juillet 2022



29. Annoncer la désignation de l'Argentine comme pays hôte de la XVI<sup>ème</sup> CMDA, au cours du cycle 2023/2024 et communiquer le choix du pays hôte pour la XVII<sup>ème</sup>, cycle 2025/2026, sera réaliser à la XVI<sup>ème</sup> CMDA.

30. Leur remerciement et leur reconnaissance au gouvernement du Brésil, en particulier à son ministère de la Défense, pour l'engagement consacré au développement de cette XV<sup>ème</sup> CMDA, qui s'est déroulé dans un cycle fortement affecté par la propagation de la pandémie de COVID-19 et ses conséquences en tous les secteurs.